

Cette commission a reçu le pouvoir de notifier et d'assermenter des témoins et a reçu instruction de tâcher d'obtenir le plus de données possibles et les plus véridiques, concernant :—

1. L'effet du trafic des liqueurs sur les intérêts des intéressés au Canada.
2. Les mesures adoptées par notre pays ou autres contrées, afin d'en profiter pour régulariser ou prohiber le commerce des liqueurs.

3. Le résultat de ces mesures dans chaque cas.

4. L'effet que produirait l'adoption d'une loi prohibant les liqueurs au Canada, en ce qui concerne les conditions sociales, les affaires agricoles, ou les intérêts industriels et commerciaux, les exigences du revenu, les municipalités, les provinces et le Dominion, et aussi, en ce qui concerne la possibilité de mettre la dite loi strictement en force.

5. Toutes autres informations qui découlent de la loi de prohibition.

La commission a tenu sa première assemblée publique, pour interroger les témoins à Halifax, N.-E., le 25 juillet 1892.

Cette commission a tenu 130 assemblées publiques, pour entendre environ 1,139 témoins dont les dépositions sont contenues dans 4,528 pages en cinq, ou mieux six volumes—celle d'Ontario comprend deux volumes. Ces volumes contiennent de plus 56 annexes, comprenant 66 pages et 293 pages de listes des noms des témoins et d'index analytiques. Par province, le tout est divisé comme suit :—

Provinces.	Sessions.	Témoins.	Pages.	An- nexes.	Pages.	Pages de l'index.
Nouvelle-Ecosse	7	116	351	8	18	} 49
Nouveau-Brunswick	8	129	401	9	7	
Ile du Prince-Edouard	4	45	204	10	9	
Québec	23	119	783	1	2	} 92
Manitoba	5	59	217	5	4	
Territoires du Nord-Ouest	6	81	249	3	4	} 30
Colombie anglaise	5	65	189	3	3	
Ontario	33	284	1,385	12	11	
Etats-Unis	39	241	748	5	8	57
Totaux	130	1,139	4,528	56	66	293

Le rapport des commissaires comprend 507 pages, et le plus petit rapport, celui du Rev. McLeod, 183. Les annexes, au nombre de 172, formant 309 pages accompagnent le rapport qui contient des index sur ce sujet. Un index analytique sur les témoins accompagne chaque volume.

Le 4 juin 1894, la commission a fourni un rapport intérimaire, comprenant les témoignages obtenus dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard et de Québec.

Le 29 mars 1895, cette commission a présenté son rapport final, contenant les témoignages, pris dans les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Colombie anglaise, des Territoires du Nord-Ouest, et des Etats de Californie, Kansas, Iowa, Minnesota, Maine, Massachusetts, Nebraska et Illinois, accompagné de remarques sur ces témoignages oraux et écrits, et ses conclusions.

Le rapport après avoir fait remarquer l'absence de données systématiques, décrit l'état du trafic dans chaque province.

Il traite de chaque clause de la commission *seriatim*.